

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Immeuble bâti sis 8 rue Honoré Picon - Cession à l'OPAC
Aquitannis - Autorisations - Décision**

Monsieur MARTIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement public détient dans son patrimoine l'immeuble bâti sis 8 rue Honoré Picon à BORDEAUX BASTIDE qu'il avait acquis au titre de réserve foncière dans le cadre de l'ancienne ZAD de la BASTIDE.

Ce bien immobilier, cadastré BC 79 pour 267 m², composé d'un immeuble R+2 en façade d'un autre immeuble R + 1 en fond de parcelle développe une surface habitable d'environ 340 m², le tout étant actuellement occupé par l'association BORDEAUX-BASTIDE (ABB) qui y a aménagé des logements d'urgence.

L'OPAC Aquitanis s'est donc rapproché de notre administration afin de soumettre un projet de réhabilitation, en partenariat avec l'association précitée, permettant de renforcer l'offre de logements d'urgence.

En effet, après restructuration de cet ensemble immobilier ce sont au total 19 logements d'urgence qui pourraient être proposés et mis à disposition de l'association ABB le tout étant financé en subvention « logement d'urgence » dans le cadre de la programmation 2006.

Cette cession pourrait donc intervenir moyennant le prix global de 200 000 euros (deux cent mille euros) ce prix n'étant pas inférieur à l'estimation des Services Fiscaux.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec l'OPAC Aquitanis dont le siège social est situé 94 cours des Aubiers à BORDEAUX en vue de la cession à son profit de l'immeuble bâti en l'état situé 8 rue Honoré Picon à BORDEAUX, cadastré BC 79 pour 267 m² et ce, moyennant le prix global de 200 000 euros (deux cent mille euros) qui n'est pas inférieur à l'estimation des Services Fiscaux)

- à signer l'acte et tous autres documents à intervenir dans le cadre de cette cession.

B DECIDER

Que le montant de la recette provenant de cette cession sera inscrit au budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A 430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2006**

M. BERNARD LABISTE

